



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 7 août 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QUE L'ÉTAT REND ILLÉGAL LA VENTE OU LA POSSESSION DE SELS DE BAIN OU DE DROGUES SYNTHÉTIQUES

De nouvelles mesures législatives sont majoritairement adoptées lors d'une réunion d'urgence du Conseil de la santé publique

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que le Ministère de la Santé de l'État de New York (DOH) avait émis de nouvelles réglementations pour s'attaquer à l'utilisation de plus en plus répandue des sels de bain et autres drogues synthétiques.

Les nouvelles réglementations, émises aujourd'hui par le DOH et approuvées par le Conseil de la santé publique et de la planification de la santé, ajoutera à la listes des drogues et des produits chimiques interdits une douzaine de substances utilisées pour fabriquer des drogues synthétiques, empêchant ainsi les distributeurs d'éviter la loi en modifiant tout simplement les ingrédients d'une drogue. Les réglementations permettront également pour la première fois d'accuser de possession de substance illicite un propriétaire d'établissement ou un employé vendant des drogues synthétiques. De plus, afin de soutenir l'application de la loi, ces règlements augmenteront les sanctions pénales pour ceux qui enfreignent les règles. Les contrevenants subiront des amendes allant jusqu'à 500 \$ et des peines d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 15 jours.

« Les sels de bain et autres drogues synthétiques posent une menace grave et directe à la sécurité et à santé publiques, et nous devons faire tout ce que nous pouvons pour retirer ces substances dangereuses de la vente et de la distribution à New York, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Les actions que nous annonçons aujourd'hui attaquent le problème en aidant les forces de l'ordre à faire respecter les règles, ajoutant à la liste des substances interdites utilisées dans la fabrication de sels de bain et imposant des peines plus sévères pour que les vendeurs soient tenus responsables. »

Au cours de l'année passée, il y a eu une forte augmentation des incidents impliquant des New-Yorkais utilisant des drogues synthétiques. En 2011, on a rapporté 39 visites à l'urgence dans le nord de l'État de New York en raison des sels de bain. Déjà en 2012, il y a eu 191 visites du genre, dont 120 en juin et juillet. Selon le Centre de contrôle des poisons de l'État de New York, il n'y a eu en 2010 que 20 appels

French

concernant des intoxications à la marijuana. Il y en a eu 291 en 2011, alors qu'il y en avait déjà 321 dans les six premiers mois de 2012.

Les sels de bain et autres drogues synthétiques sont fabriqués avec la même structure, à peine modifiée, que certaines substances contrôlées indiquées sur le Programme I des lois sur les substances contrôlées de l'État ou fédérales afin de contourner les lois en vigueur sur les drogues. Ces drogues maison peuvent être - et sont - constamment modifiées sur le plan chimique afin d'éviter les répercussions légales.

Dans un effort pour dissimuler leur véritable fonction, ces produits sont étiquetés comme « sels de bain » ou « substituts légaux de la marijuana ». Ils sont actuellement en vente en ligne, dans de petits dépanneurs, des tabagies et autres magasins au détail. Lorsqu'on les consomme, ces substances causent des effets dangereux semblables à ceux de la cocaïne et des amphétamines, tels que des hallucinations, de la paranoïa, des illusions, des pensées suicidaires et un comportement violent, ainsi que des douleurs à la poitrine, une hausse de la pression artérielle et une augmentation du rythme cardiaque.

Les sels de bain sont vendus sous des noms comme White Lightning, Snow Leopard, Tranquility, Zoom, Ivory Wave, Red Dove, Vanilla Sky et autres. La marijuana synthétique est vendue, entre autres, sous les noms de Spice, K2, Blaze et Red Dawn X.

Même si la loi fédérale interdit la fabrication ou la vente de beaucoup de ces substances, conséquence des nouvelles réglementations mises en place aujourd'hui, les forces de l'ordre locales pourront pour la première fois poursuivre les auteurs sous les lois de l'État et référer les contrevenants aux procureurs de district locaux pour les poursuites.

Le Ministère de la Santé de l'État et la Police d'État de New York coordonneront leurs enquêtes et leurs arrestations avec les forces de l'ordre et les procureurs de district locaux. Les nouvelles sanctions pénales incluront des amendes allant jusqu'à 500 \$ ou jusqu'à 15 jours de prison. Les nouvelles sanctions civiles comprennent des amendes allant jusqu'à 2000 \$ par infraction.

Le Gouverneur a également annoncé un nouveau service d'écoute téléphonique sans frais au 1-888-99SALTS (1-888-997-2587). Les personnes ayant des renseignements sur la distribution illégale de sels de bain ou de drogues synthétiques sont encouragées à téléphoner à ce service d'écoute téléphonique. Pour plus de renseignements, visitez le <http://www.health.ny.gov/professionals/narcotic/index.htm>.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418